



**Réfection des toilettes publiques  
Marché de travaux n° AMO 2021-01**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

*Mode de consultation : adaptée*

**Pli à remettre avant le 9 avril 2021, 11H30**

**1. Objet du contrat**

Le présent contrat a pour objet la réfection des toilettes publiques de la commune de Trégarantec.

**2. Caractéristiques du contrat**

**2.1 Allotissement**

Le contrat de travaux est divisé en XXX lots :

- Lot n°1 : menuiseries extérieures
- Lot n°2 : électricité
- Lot n°3 : couverture
- Lot n°4 : peinture
- Lot n°5 : plomberie
- Lot n°6 : carrelage

Les candidats peuvent soumissionner à un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

**2.2 Date et délai des prestations**

La date souhaitée pour la livraison est 15 juin 2020. Les prestations débuteront dès la notification des marchés.

**3. Caractéristiques de la consultation**

**3.1 Procédure**

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée (procédure ouverte), en application L.2123-1 du code de la commande publique.

**3.2 Variantes**

Le soumissionnaire pourra élaborer des variantes, en supplément aux travaux à réaliser et à l'une des prescriptions du présent document. La mention variante devra obligatoirement figurer sur la soumission et les pièces annexes.

L'entrepreneur pourra apporter toute variante susceptible d'entraîner une innovation technique ou une économie sur le plan global sous réserve qu'elle reste dans l'esprit défini au présent document et qu'elle soit présentée dans une offre distincte du projet de base.

### **3.3 Dépôt de question et modifications de la consultation**

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à sept jours calendaires avant la remise des plis. La collectivité peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six jours calendaires avant la remise des plis. Le nombre de jour comprend le jour de remise des plis.

## **4. Réponse des entreprises**

### **4.1 Visite des lieux**

Le site est libre d'accès.

Les candidats pourront toutefois contacter l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage afin de définir une date de visite :

- Mr RUELEN Lionel - portable 07 61 74 87 21

Une attestation de visite pourra être remise à chaque candidat à la suite de leur passage.

Elle permettra au candidat de :

- Se rendre compte de l'importance et de la nature des travaux à effectuer ainsi que de toutes les difficultés pouvant résulter de leur exécution.
- De prendre les diverses mesures.
- De prendre connaissance de toutes les conditions de fonctionnements et des problèmes inhérents au site.

### **4.2 Groupement d'entreprises**

Plusieurs entreprises peuvent se réunir sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire.

### **4.3 Dépôt du pli**

Le pli doit être déposé avant le **9 avril 2021, 11H**11H30. Il est à transmettre **obligatoirement** par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne : [www.megalisbretagne.org](http://www.megalisbretagne.org) (aucune signature électronique n'est requise lors du dépôt). Aucun dépôt papier ne sera accepté.

### **4.4 Contenu du pli**

Le pli doit contenir les documents suivants :

- Le contrat
- Le formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2)
- Le devis de la société
- Le mémoire technique

***Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (K bis, fiscale de moins de six mois, vigilance, assurance...) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.***

Si besoin, vous pouvez utiliser le modèle de déclaration de cotraitance et le modèle de déclaration de sous-traitance présents dans le DCE.

## **5. Analyse des plis**

### **5.1 Critères de sélection des candidatures**

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doit être suffisant pour pouvoir répondre à la consultation.

## 5.2 Critères de choix de l'offre

Les offres conformes au dossier de consultation reçoivent une note pondérée au vu des critères suivants :

- Prix (40 %)
- Valeur technique (60 %)

Les critères sont analysés comme suit :

Le critère **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** correspond au montant indiqué dans le contrat. Ce critère est analysé selon la formule suivante :

$$\text{Note} = \frac{\text{Prix le plus bas}}{\text{Prix du candidat noté}}$$

Le critère Valeur Technique **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** est apprécié à partir des différents éléments présentés dans le mémoire technique :

- Moyens humains et matériels mis en œuvre pour la réalisation de l'ensemble des prestations 20%
- Méthodologie d'intervention 20%
- Méthodologie pour le respect des coûts et délais 20%

Une note intermédiaire est attribuée à chaque offre pour ce critère. Ensuite, un calcul est réalisé pour obtenir la note finale selon la formule suivante :

$$\text{Note} = \frac{\text{Note intermédiaire du candidat noté}}{\text{Note intermédiaire la plus haute}}$$

En cas d'égalité entre les offres, la différenciation se fait par rapport à la note obtenue pour le critère du prix.

## 5.3 Négociation

La collectivité attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation ne sera qu'éventuelle. S'il y a une ou plusieurs séries de négociation, elle se fera par tout moyen (écrit ou oral) et pourra porter sur tous les éléments de l'offre (technique, prix...) avec les candidats au vu d'une première analyse des offres. La collectivité se réserve la possibilité de faire régulariser une offre irrégulière, lors de la négociation.

## 6. Renseignements complémentaires

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : [www.megalisbretagne.org](http://www.megalisbretagne.org).